

## DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE COMEX

---

*Paris, le 27 février 2017*

Décision n° 2017-74

**Le Directeur général**

**Vu** le Décret n° 2012-1223 du 2 novembre 2012 relatif à l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers  
**Vu** le décret 23 février 2017 portant nomination de M. Laurent CHAMPANEY en qualité de Directeur Général de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, publié au JORF du 25 février 2017  
**Vu** la décision de nomination de Monsieur Ivan IORDANOFF N°2013-110 en date du 2 septembre 2013

**Décide**

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Ivan IORDANOFF à signer tous les documents comptables relatifs à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses et des recettes. Il reçoit délégation à l'effet de signer au nom du Directeur Général tous actes, décisions et conventions

Article 2 : La décision N°2013-111 du 2 septembre 2013 relatif à la délégation de signature donnée par Laurent CARRARO à Ivan IORDANOFF est abrogée

**Le Directeur Général**

**Laurent Champaney**

